

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 10

Séance du 25 juin 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025
Date de transmission : 01/07/2025
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

14^{ème} QUESTION

Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Les Pas Perdus » (DELIBERATION n° 2025-099)

A travers son appel à projets « Les Pas Perdus », Saint-Louis Agglomération souhaite poursuivre la dynamique d'actions autour de la valorisation des fruits et légumes non récoltés du territoire, en invitant les communes membres, les associations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de Saint-Louis Agglomération à organiser des demi-journées conviviales de ramassage de fruits et légumes. A cet effet, afin d'encourager ces initiatives locales, la collectivité souhaite soutenir financièrement les projets retenus.

Conformément au règlement de l'appel à projets validé par délibération du Conseil de Communauté du 26 février 2025, Saint-Louis Agglomération cible sa participation financière à des projets respectant l'ensemble des critères suivants :

- Organiser au moins un événement avant la fin de l'année 2025 de cueillette de fruits et légumes non récoltés, sur le territoire de Saint-Louis Agglomération ;
- Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire dû aux excès de fruits et légumes non récoltés sur le territoire ;
- Valoriser l'intérêt de la préservation des vergers traditionnels sur le territoire pour la biodiversité et les paysages ;
- Assurer la gratuité de l'opération pour les participants ;
- Privilégier l'adhésion à une démarche solidaire et sociale : Une partie des récoltes devra être destinée à des publics spécifiques : personnes en situation de précarité, personnes porteuses de handicap, ou autres...

Dans ce cadre, quatre candidatures ont été réceptionnées et analysées. Au regard de leur adéquation avec les enjeux de l'appel à projets, il est proposé de retenir les quatre candidatures comme lauréates, à savoir :

- L'association des arboriculteurs d'Hagenthal qui souhaite organiser une récolte de pommes dans un verger communal en y associant les enfants de primaire du RPI d'Hagenthal.
- L'association GASPR (Groupement d'Achat Solidaire du Pays Rhéna) Kembs qui souhaite organiser les projets suivants :
 - Réitérer l'organisation de journées de récolte citoyenne et atelier collectif de transformation en sauce tomate durant l'été, ainsi que de récoltes citoyennes sur les 600 arbres et arbustes fruitiers plantés à Kembs depuis 5 ans et transformation en jus de pomme.
 - Dans le cadre d'un partenariat avec la mairie de Huningue, l'organisation d'un projet sur leur verger, dont les modalités restent à définir, et la participation via le partenariat avec Caritas, à une action de solidarité sur le territoire.
- L'association « Les Vergers des Hannelons » à Geispitzen qui souhaite :
 - Organiser une démonstration de pressage de pommes à destination des enfants de l'école communale,
 - Organiser une cueillette de fruits dans les vergers dont l'association a la gestion, au profit de personnes bénéficiaires de l'association Caritas.

- La commune de Hésingue qui souhaite réitérer son action de ramassage des fruits de ses vergers menée avec succès à l'automne 2024. La récolte portera sur des pommes et des coings qui seront ensuite pressés au moulin de Hésingue pour mise en bouteilles. L'événement associera les enfants de l'école de Hésingue et les élus bénévoles. Ce jus pourra ensuite être revendu par une association à caractère social ou environnemental choisie par la commune.

Il est proposé d'accorder l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 2 000€ à chaque lauréat, en compensation des moyens mis en œuvre et du matériel nécessaire pour l'organisation de ces événements. Les crédits budgétés relèvent de la fonction 5150-65748.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 000 € à chaque lauréat au titre de l'appel à projets « Les Pas Perdus » ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 juin 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

